L

L'

LES DROITS

— SUR LE —

BLÉ-D'INDE

L'OPINION DE M. RUFUS POPE

SES RÉSULTATS PRATIQUES

HD 9049
C8
C3
1900
***

Les droits sur le blé-d'Inde

L'OPINION DE M. RUFUS POPE

Ses résultats pratiques

Dans la brochure No 1 que les conservateurs font circuler pour la campagne électorale, on lit ce qui suit à la page 8 :

" Ils ont supprimé les droits sur le blé-d'Inde.

" Cette mesure était demandée par les engraisseurs d'Ontario.

" L'introduction libre du blé-d'Inde a eu pour effet de diminuer la valeur marchande des lards et des bacons provenant d'Ontario, qui n'ont plus la consistance que leur donnait la nourriture variée d'autrefois et qui les différençait du porc américain.

" D'un autre côté les agriculteurs qui avaient à vendre de l'avoine et des pois subissent une perte réelle par suite de l'introduction du blé-d'Inde, qui prend la place de ces produits".

M. Rufus Pope, député de Compton, et l'un des chefs du parti conservateur, est l'un des agriculteurs les plus distingués de la province. En 1893, il a proposé à la Chambre des Communes la résolution suivante :

" Qu'il est opportun de placer le maïs sur la liste des articles en franchise ".

A l'appui de cette motion, il a prononcé un discours qui est une réponse péremptoire aux dires de la brochure bleue. Voici quelques extraits de ce discours, qui nous dispensent de toute autre réfutation.

" Tous les hommes pratiques s'accordent à dire que si nous voulons nous maintenir comme cultivateurs, dans les vieilles provinces, où la terre s'épuise par des récoltes continuelles, il nous faut adopter de meilleures méthodes de culture et devenir, non seulement des producteurs de matière brute, mais des producteurs d'articles fabriqués—boeuf et mouton—et laisser là la valeur de la récolte à titre d'engrais, afin de maintenir la fertilité du sol...Si nous avons l'alimentation au plus bas prix possible, nous pouvons produire le bœuf, le beurre et le fromage, toutes les viandes, tous les produits de la laiterie, plus économiquement et plus avantageusement que dans l'ouest et peut-être rendre nos terres profitables, dans les provinces de l'est... Le maïs et un mélange d'orge engraisseront convenablement le bétail pour le marché anglais. Sachant que notre bétail doit être engraissé pour ce marché et que nos cutivateurs sont obligés d'acheter le maïs, je soumets cette motion à la Chambre afin qu'ils puissent savoir ce qu'ils auront à faire, et s'ils devront continuer à payer un droit de 7½ centins par minot. La tendance générale du cultivateur a été de nourrir plus de bestiaux et de vendre moins de grain... LA QUESTION DU BETAIL EST D'UNE IMPORTANCE VITALE POUR NOTRE PAYS. Les producteurs d'orge d'Ontario m'ont dit qu'ils pourraient nous fournir l'orge à un prix aussi bas qu'il nous le faudrait pour nous procurer de la nourriture. Il n'y a pas de doute à cet égard ; mais que nous l'ayons à bon marché ou non, le genre de bestiaux qu'il nous faut offrir dans notre partie du pays ne saurait être fini avec l'orge seule. Ils sont maigres, ont peu d'épaisseur et il faut du maïs pour les engraisser.

" Les cultivateurs qui produisent le grain diront peut-être : Vous nous obligez d'élever. Eh bien, si nous les obligeons d'élever, nous les obligeons à un genre de culture indiqué comme le meilleur par les hommes pratiques et les hommes de science de l'ancien et du nouveau monde. Nous les obligeons de maintenir la fertilité de leur sol, et en prenant les prix actuels du lard, nous les obligeons à produire de l'orge qu'ils vendent aujourd'hui 33 centins, de façon à l'utiliser et d'en obtenir 90 centins le minot. Je crois que les

obliger ainsi, c'est les obliger, sous tous les rapports, à leur grand avantage. *(Debats,* 1893, pp. 394-98.)

Il serait impossible d'opposer une meilleure réfutation aux blagues de la brochure bleue.

Grâce à la politique du gouvernement Laurier, chaque fois qu'un cultivateur canadien achète un minot de blé-d'Inde américain pour faire donner plus de lait à ses vaches, engraisser un boeuf ou un porc, il bénéficie des 7½ centins grâce à la suppression du droit de douane dont ce grain était frappé sous le régime conservateur.

La démonstration de M. Pope et la sagesse de la politique de M Laurier ont été corroborées par les faits.

En 1894, nous avons exporté 26,826,840 livres de lard fumé ou *bacon.* En 1896, nous en avons exporté 47,057,642 livres, valant $3,802,135, ou 8.09 centins la livre. Il y a eu durant ces trois ans augmentation de 20,230,802 livres, ou une moyenne de 6,743,601 livres par année.

En 1899, nous avons exporté 111,868,938 livres de *bacon,* valant $9,953,582, ou 8.89 centins la livre. Il y a donc eu durant ces trois ans du régime libéral, augmentation de 64,811,296 livres, ou une moyenne de 21,603,432 livres par année. Cela excède de 14,859,831 livres ou de 220.35 pour 100 pour la moyenne annuelle sous le régime conservateur.

L'explication de ce fait est bien simple : du moment que nos cultivateurs, grâce à l'abolition du droit de 7½ centins le minot, ont pu se procurer le blé-d'Inde à meilleur marché, ils ont engraissé plus de cochons, il s'est fait plus de *bacon* et nous en avons exporté plus.

Mais, dit la brochure bleue, l'introduction du blé-d'Inde américain a eu pour effet de diminuer la valeur marchande de nos *bacons.*

C'est encore une assertion dont la fausseté est démontrée par les faits.

En 1896, sous le régime conservateur, alors que le blé-d'Inde américain n'était pas employé pour les engrais, parce que la taxe en haus-

sait trop le prix, la valeur de notre *bacon*, d'après les déclarations à la douane, n'était que de 8.09, ou $8.09 le 100 livres. En 1899, sous le régime libéral et après que l'abolition du droit de 7½ centins le minot eut diminué le prix du blé-d'Inde et en eut répandu l'usage pour les engrais, le *bacon* que nous avons exporté, toujours d'après les déclarations en douane, valait 8.89 centins la livre, ou $8.89 le 100 livres, ou 80 centins de plus.

Il serait difficile de prouver plus clairement qu'au lieu de la diminuer, l'emploi du blé-d'Inde pour les engrais augmente la valeur marchande de nos *bacons*

La même chose est arrivée pour les bêtes à cornes.

Nous en avons exporté 85,841 en 1894, et 102,862 en 1896, ce qui fait une augmentation de 17,021 pour les trois ans, et de 5673 par année. En 1899, nous en avons exporté 187,451, ce qui fait sur 1896 une augmentation de 84,589, soit une moyenne de 28,196 par année, ou une augmentation de plus de 500 pour 100 sous le régime libéral.

Du moment que les cultivateurs ont vu qu'ils pouvaient se procurer le blé-d'Inde à bon marché, ils se sont livrés à l'engraissement du bétail pour le marché anglais, et le bénéfice de l'abolition des droits opérée par le gouvernement Laurier a produit l'augmentation constatée plus haut.

La même chose s'est produite au sujet du beurre.

En 1894, nous avons exporté 5,534,621 livres de beurre et 5,889,241 en 1896, ce qui fait en trois ans une augmentation de 354,620 livres. En 1899, nous en avons exporté 20,139,195 livres, ce qui fait durant les trois ans du régime libéral une augmentation de 14,250,054 livres. De 17.86 centins, ou $17.86 le 100 livres qu'il était en 1896, d'après les entrées en douane, le prix de notre beurre d'exportation est monté à 18.37 centins la livre, ou $18.37 le 100 livres en 1899.

Ici encore nous voyons l'effet de l'abolition des droits sur le blé-d'Inde, qui a permis aux cultivateurs de se procurer à meilleur marché l'un des meilleurs aliments pour les vaches laitières.

D'ailleurs, il ne faut pas raisonner longtemps pour voir la sagesse et l'habileté dont le gouvernement Laurier a fait preuve en abolissant les droits sur le blé-d'Inde.

Sur le marché anglais, les Américains sont nos plus redoutables concurrents pour la vente du bétail, de la viande et du beurre. Le blé-d'Inde qui vient si bien chez eux et qui ne peut se cultiver profitablement que dans une partie comparativement restreinte de notre pays, leur donnait sur nous l'avantage que représentaient les 7½ centins de droit de douane : en abolissant ce droit, le gouvernement Laurier a mis les cultivateurs canadiens sur un pied d'égalité avec ceux des Etats-Unis et la conséquence est que d'année en année, depuis trois ans, nous enlevons aux Américains une plus large part du marché anglais, quant aux bétail vivant, aux viandes fumées et au beurre. Si nous avions encore le droit de 7½ centins sur le blé-d'Inde, nous en serions encore, pour nos exportations en Angleterre, aux quantités et aux prix du régime conservateur.

" D'un autre côté, dit la brochure, les agriculteurs qui avaient à vendre de l'avoine et des pois, subissent une perte réelle par suite de l'introduction du blé-d'Inde, qui prend la place de ces produits ".

C'est encore une fausseté dont les faits et les documents publics font bonne justice.

Comme le blé-d'Inde coûte meilleur marché, est mieux approprié à cette fin, nos cultivateurs l'emploient pour leurs engrais, pour faire donner plus de lait à leurs vaches, puis vendent leurs pois et leur avoine, qui sont exportés en Angleterre, pour la plus grande partie. En 1896, quand le blé-d'Inde n'était pas admis en franchise dans le pays, nous avons exporté 1,544,947 minots de pois. En 1899, avec l'admission du blé-d'Inde en franchise, nous avons exporté 2,779,168 minots de pois, ou 1,234,221 minots de plus que sous le régime conservateur.

Il en a été de même pour l'avoine. Nous en avons exporté 968,137 minots en 1896 et *10,312,992* minots en 1899, ce qui fait une augmentation de 9,344,855 minots. En 1896, sous les conservateurs, nos cultivateurs n'avaient que *28,28* centins le minot pour leur avoine, d'après les

déclarations en douane ; en 1899, sous les libéraux, ils ont eu *31.69* centins le minot, tel que constaté par les entrées en douane, ou *3.41* centins de plus qu'en 1896, sous les conservateurs.

Voilà la perte que l'introduction du blé-d'Inde en franchise a fait subir à nos cultivateurs !

Cette hausse de 3.41 centins le minot, sur une exportation de 10,-312,992 minots, forme une somme de $351,673, que les cultivateurs doivent à la politique de Sir W. Laurier. Comme les trois quarts de cette avoine, tout près, ont été achetés dans notre province, ce sont surtout les cultivateurs de la province de Québec qui bénéficient de la politique de l'administration libérale.

Nos gens ont du coeur et du bon sens : pourquoi mettraient-ils de côté les hommes qui leur procurent ces hausses dans les prix de leurs produits, pour les remplacer par les conservateurs, dont toute la politique est de taxer, de déplumer et d'écorcher le peuple !

134

1277x12c

1.00 cen-
centins

e a fait

de 10,-
urs dol-
de cette
surtout
politique

nt-ils de
de leurs
a politi-